

5.D CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE AFFECTÉES PAR LE BRUIT

Article 13 de la Loi N°92.1444 du 31 Décembre 1992
relative à la lutte contre le bruit

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté Préfectoral du 12 Février 2004 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Finistère (réseaux national, départemental, communal et ferré).

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE CLASSÉES

Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit	Type de tissu urbain
RN 165 (A82)	Totalité	1-2	300-250m	Tissu ouvert
RD 783	Limite Ouest de la commune au panneau d'agglomération	3	100m	Tissu ouvert

L'Arrêté Préfectoral du 24 Octobre 2008 établit la cartographie des bruits relatifs aux grandes infrastructures de transport terrestre de plus de 6 millions de véhicules par an. Pour la commune de Riec-sur-Bélon, il s'agit de la RN165.

LE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'ETAT DANS LE FINISTERE (PPBE-ETAT)

L'Arrêté Préfectoral du 29 Janvier 2013 met en vigueur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

LIEUX DE CONSULTATION DES ARRETÉS

- ⇒ Mairie
- ⇒ Préfecture
- ⇒ DDTM du Finistère